

# Enquête : Accès aux soins des personnes sourdes ou malentendantes en France

L'accès aux soins est une obligation à la fois légale et déontologique en France.

Cependant, la **surdité** est un **handicap invisible** entraînant des conséquences sérieuses sur le parcours de soin, notamment le **renoncement aux soins**.

En effet, les personnes sourdes ou malentendantes font face à des difficultés spécifiques, par exemple dans la **communication avec les soignants**.

## L'enquête

### Professionnels



Avril – mai  
2023



237 réponses



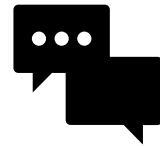
Mesurer les problèmes concrets  
et les difficultés de communication  
dans le parcours de soin

### Patients

Avril – juin  
2023

185 réponses

## Les patients sourds ou malentendants



Seuls **16%** des patients interrogés  
n'ont jamais eu de difficultés pour  
comprendre ou communiquer  
avec leur médecin



**21%** des répondants déclarent  
avoir déjà renoncé à des soins



**74%** des répondants ne  
connaissent pas les Unités  
d'Accueil et de Soins aux Sourds

## Les professionnels de santé

**65%** des personnes interrogées ne connaissent pas  
les Unités d'Accueil et de Soins aux Sourds

**76%** du personnel soignant n'a pas été sensibilisé  
à l'accueil des personnes sourdes dans le  
cadre de leur profession

**83%** des professionnels de santé interrogés  
disent vouloir être sensibilisés sur ce sujet

**1/4** des médecins proposent uniquement une prise  
de rendez-vous par téléphone, moyen difficile  
pour un patient sourd ou malentendant